

## N° spécial Confinement



## Le bim

## COVID-19

## POURSUIVONS les bons réflexes...

### pour votre santé et celle de vos proches.

Le 28 octobre 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un nouveau confinement du 30 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2020 au minimum. Vous retrouvez dans ce numéro toutes les informations pratiques relatives à votre commune, durant ce confinement.

Face au coronavirus, restons prudents :

- Je reste chez moi le plus possible.
- Je porte un masque dans les espaces clos recevant du public et dans les rues, ce à partir de 11 ans.
- Je respecte la distanciation physique.
- Je me lave régulièrement les mains.
- Je tousse et éternue dans mon coude ou dans un mouchoir.

### Un centre de tests PCR à Montfort.

Vous avez des symptômes de la Covid-19, même légers ? Vous êtes un cas contact ? Prenez rendez-vous sur [doctolib.fr](http://doctolib.fr) en tapant Dépistage Covid Montfort ou par téléphone au 02 99 133 743, pour effectuer un test au nouveau centre de prélèvements PCR de Montfort-sur-Meu. Modalités :

- Accès par la cour arrière de mairie. Parking à privilégier : place de l'église.
- Port du masque obligatoire aux abords du centre de tests PCR et à l'intérieur.
- Merci de vous présenter 5 mn avant l'heure du rendez-vous.
- Vous munir obligatoirement de votre carte vitale et d'une pièce d'identité.

### Appel urgent au don du sang.

Dans le contexte de l'épidémie de la Covid-19, la collecte de sang doit se poursuivre pour répondre aux besoins des malades.

Prochaine collecte le **lundi 9 novembre**, de 10h à 13h et de 15h à 19h, au Confluent. Pour préserver et protéger votre santé et celle du personnel de collecte, les dons s'effectueront **UNIQUEMENT** sur rendez-vous via le site web de l'EFS : [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)

Le jour même, vous munir de votre attestation de déplacement dérogatoire et de cocher le motif de « l'assistance aux personnes vulnérables ».



## VOS SERVICES

### HÔTEL DE VILLE

• **Maintien de l'ouverture au public**, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermé le samedi et le dimanche.

• **Modalités :**

L'attente est à l'extérieur pour accueillir une personne, à la fois, dans la mairie.

Le port du masque est obligatoire et des solutions hydro-alcooliques sont disposées dès l'entrée. Il est conseillé aux usagers de prendre rendez-vous au préalable (dans la mesure du possible et en fonction du service demandé).

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS entretient des liens téléphoniques auprès des personnes âgées et isolées. Des bénévoles sont notamment recherchés pour accompagner cette mission (cf. page ci-contre). Si vous êtes intéressé(e), contactez le CCAS par téléphone au 02 99 09 00 17. Enfin, le dispositif de transport « Navett'O Centre » est maintenu le vendredi.

### BUREAU DE POLICE

Tél. 02 23 43 10 43

• Standard téléphonique :

Lundi > Vendredi :

9h-12h / 14h-17h.

• Accueil physique :

Lundi > Vendredi : 9h-12h

## RAPPEL DES PRINCIPES

### Règles, mesures, déplacements : tout ce qu'il faut savoir.

#### Le port du masque OBLIGATOIRE

Le port du masque est OBLIGATOIRE dans les espaces clos recevant du public et dans les rues, à partir de 11 ans (recommandé à partir de 6 ans) et dans toute l'Ille-et-Vilaine. Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, et par chacun de nous.

#### Autorisations de déplacement

Téléchargez l'ensemble des attestations obligatoires (attestation de déplacement, justificatif de déplacement scolaire et justificatif de déplacement professionnel) en vous rendant sur le site Internet du Gouvernement : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

Des autorisations de déplacement ont été distribuées dans les principaux commerces et sont à la disposition des personnes n'ayant pas la possibilité d'en imprimer.

#### Établissements scolaires

Le port du masque est désormais obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans dans les établissements scolaires. La Ville a doté chaque école de masques à la rentrée des vacances de la Toussaint. La restauration scolaire et les services périscolaires sont maintenus, sur inscription via le portail Montfort F@mille.

#### ALSH et Cap'Jeunes

L'ALSH Ti-Koban reste ouvert le mercredi, sur inscription via le portail Montfort F@mille. En revanche, le Cap'Jeunes demeure fermé jusqu'à nouvel ordre.

#### École Omnisports

Les activités sont arrêtées.

#### Résidence Autonomie de l'Ourme

Deux formules de visite sont possibles :

• Pour les familles ayant en charge le ménage et la gestion du linge, l'accès est limité à une personne dans le logement, 2h par semaine.

• Pour les autres familles, les visites sont limitées à 1h pour 2 membres de la famille en même temps, dans la salle des visites.

Les tables ouvertes sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

#### Collecte des déchets

Le Centre d'Apport Volontaire de Breteil reste ouvert au public et aux professionnels. Le port du masque est obligatoire pour y accéder et l'application des gestes barrières doit être strictement respectée. Les horaires restent les mêmes : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 13h30-18h ; samedi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30 ; fermé le mardi et dimanche.

Les collectes des ordures ménagères et les collectes sélectives poursuivent leur service normalement.

#### Équipements sportifs et culturels

Les salles et équipements sportifs et culturels sont fermés jusqu'à nouvel ordre :

- L'Avant-scène et le Confluent ;
- le COSEC, les Batailles et la salle Charlet ;
- la piste d'athlétisme, le stade Pasteur, le stade Alain Millet, le City Stade, le Skate-Park et la plaine de loisirs de l'Île-au-Moulin.

Y auront accès uniquement les écoliers et collégiens dans le cadre de la pratique sportive scolaire. Les activités extra-scolaires (associatives notamment) sont arrêtées.

Océlia est également fermée à tous les publics.

#### Médiathèque Lagirafe

Lagirafe est fermée à tous les publics jusqu'à nouvel ordre. L'équipe se tient à votre disposition par téléphone ou par mail pour toute demande d'information. Des ouvrages de la médiathèque pourront être retirés en drive, après commande par téléphone ou par mail. Informations complémentaires à suivre prochainement.

#### Jardins et forêts

Les bois de Saint-Lazare et de la Harelle, l'Étang de la Cane et le parc municipal restent ouverts au public. Les aires de jeux restent ouvertes sous la responsabilité des adultes.

#### Éclairage public

Pour accompagner le confinement, l'extinction de l'éclairage public intervient à 21h au lieu de 23h.

#### Lieux de culte

Les lieux de culte resteront ouverts pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes.

#### Cimetière

Il reste ouvert pendant le confinement.

## VOS DÉMARCHES

### Cartes nationales d'identité et passeports



Suite à l'annonce du reconfinement, le service des Titres d'identité demeure ouvert.

Le dépôt des demandes ainsi que les retraits de cartes d'identité et de passeports se font uniquement sur rendez-vous par téléphone au 02 99 09 00 17. Les rendez-vous déjà programmés pour le mois de novembre sont maintenus.

### Mariages civils et PACS

Les mariages civils et les PACS sont autorisés dans la limite de 6 personnes, avec port du masque obligatoire et distanciation physique.

**SAISON  
CULTURELLE  
2020-21**

### Spectacles annulés

Les représentations culturelles de ce mois de novembre : « Sur la Nappe », le double plateau « David Lafore - Nicolas Jules », le Festival de Blues, la pièce « An Irish Story » sont annulées. Afin de pouvoir procéder au remboursement de vos places de spectacles, merci de retourner avant le **20 novembre 2020**, par voie postale en courrier suivi ou directement dans la boîte aux lettres de la mairie, vos billets de spectacles accompagnés d'un RIB et du formulaire de remboursement téléchargeable sur [montfort-sur-meu.bzh](http://montfort-sur-meu.bzh). En cas de difficultés, contactez la billetterie au 02 99 09 00 17 ou au 07 86 67 16 26.

### #TousUnis ! #TousSolidaires !

#### Venir en aide aux personnes âgées

Devenez bénévole(s) pour un jour ou plus pour le portage des courses hebdomadaires auprès des personnes âgées, isolées ou vulnérables. Pour ce faire, contactez le Centre Communal d'Action Sociale de Montfort-sur-Meu au 02 99 09 00 17 ou par mail à [actionsociale@montfort-sur-meu.bzh](mailto:actionsociale@montfort-sur-meu.bzh)



#### Restos du Cœur

Les inscriptions pour la campagne d'hiver des Restos du Cœur auront lieu le **lundi 9 novembre**, de 9h à 14h sans interruption au Centre des Restos de Montfort-sur-Meu, lieu-dit : La Cotelais, Route de Saint-Méen-Le-Grand. L'inscription est obligatoire pour bénéficier de l'aide alimentaire des Restos du Cœur. Les documents à prévoir pour cette inscription sont un justificatif des identités de la famille ; des justificatifs de ressources : copie de la déclaration de revenus, copies documents CAF, fiches de salaires, justificatif de retraite, éventuellement justificatif de pension alimentaire reçue ; et un justificatif de paiement de loyer ou bail, éventuellement pension alimentaire reçue.

#### Banque alimentaire

Pour sa collecte annuelle de denrées alimentaires sur le secteur de Montfort-sur-Meu, la Banque alimentaire recherche des bénévoles pour 2h environ, les **vendredi 27 et/ou samedi 28 novembre prochains**. Vous êtes partant pour aider à la lutte contre la faim au profit de familles démunies de notre département ? Merci d'appeler le coordinateur local au 06 10 88 29 38.



## ÉCONOMIE

### COMMERCES

Pendant ce second confinement, plusieurs commerçants ont mis en place des initiatives pour poursuivre leur activité via la commande et livraison ou « click & collect » (commandes par Internet ou par téléphone). Retrouvez toutes les informations actualisées de vos commerces sur le site Internet de Montfort Communauté : <https://bit.ly/34Pxbqo>

### MARCHÉS

Les marchés du vendredi et du samedi sont maintenus et accueillent exclusivement des marchands de produits alimentaires, graines, semences et plants. Les sens de circulation matérialisés par des barrières et un marquage au sol sont à respecter. Il est indispensable pour s'y rendre de se munir de son masque et d'une attestation de déplacement.

Jours, horaires et lieux :

- Vendredi, de 7h à 12h30, place des Douves, rues des Dames et de Coulon.
- Samedi, de 7h30 à 12h30, place Saint Nicolas.

### OFFICE DE COMMERCE POURPRE & BOUTIK

L'office de commerce Pourpre & Boutik accompagne les commerçants au quotidien. En cette période de confinement, suivez toute l'actualité de vos commerçants relayée par la page Facebook Office de commerce Pourpre & Boutik.

# Vos questions, nos réponses.

## Je dois sortir de mon domicile, que dois-je faire ?

Pendant la durée du confinement, tout déplacement est interdit, sauf ceux listés ci-dessous et à condition d'être muni d'une attestation de déplacement dérogatoire (cf. page 2) :

- Déplacements dans le cadre de l'activité professionnelle ou vers un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour des achats de première nécessité et/ou de fournitures liées à l'activité professionnelle, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général.
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école.

## Je dois aller faire des courses : existe-t-il une liste de commerces ouverts ?

Pendant ce second confinement, plusieurs commerçants ont mis en place des initiatives pour poursuivre leur activité via la commande et livraison ou « click & collect » (commandes par Internet ou par téléphone). Retrouvez toutes les informations actualisées de vos commerces sur le site Internet de Montfort Communauté : <https://bit.ly/34Pqhqo>

## Mon déménagement est pour bientôt. Puis-je déménager ?

Oui, les déménagements sont autorisés mais doivent être limités aux besoins stricts, par exemple une fin de bail. Il est conseillé de reporter votre déménagement si cela est possible. Si repousser votre déménagement n'est pas envisageable, il faut remplir une déclaration sur l'honneur en notant la date du déménagement, l'adresse de départ et celle d'arrivée dans le nouveau logement. Vous devez avoir l'attestation sur vous au moment du déménagement.

## Le service urbanisme est-il ouvert pour mes démarches ?

Le service urbanisme est ouvert au public sur rendez-vous. L'instruction des dossiers en cours se poursuit.

## Le bureau de poste est-il ouvert ?

Le bureau de Poste est ouvert aux jours et horaires habituels.

## Victime de violences, témoins de violences. Comment alerter ?

Depuis votre téléphone, composez le 17 ou envoyez un sms au 114.

## J'ai une question qui ne figure pas dans cette liste : qui dois-je contacter ?

Vous pouvez contacter le standard de la Mairie au 02 99 09 00 17.

## PROCHAIN NUMÉRO

La parution d'annonces dans le BIM est un service gratuit, réservé à l'information brève des différents acteurs locaux (services municipaux ou tout autre établissement public ou service public) ou d'acteurs institutionnels.

**Le prochain BIM paraîtra le vendredi 13 novembre 2020.**

Tél. 02 99 09 00 17 / [service.communication@montfort-sur-meu.fr](mailto:service.communication@montfort-sur-meu.fr)

## PRATIQUE

### À votre service

#### Infirmier(e)s

SCP Briand-Dreuslin-Simon-Royer  
Tél. 02 99 09 24 88  
ou 06 81 80 04 42  
SCM Colober-Chevallier-Merrer  
Tél. 02 99 09 12 25  
ou 06 07 65 29 62

#### Ambulances

Clouet - Hubert  
Tél. 02 99 09 00 83  
Joly Christian  
Tél. 02 99 09 70 23

#### Pompes funèbres

Établissement Thomas  
Tél. 02 99 09 26 85  
Clouet - Hubert  
Tél. 02 99 09 00 83  
PF Joly : 02 99 09 70 23

#### Médecin

15 (tél. fixe)  
112 (mobile)

## Pharmacies de garde

- WE 7-8 novembre :  
Pharmacie Feit à Irodouer.  
Tél. 02 99 39 83 74.
- 11 novembre :  
Pharmacie pisogot à Montfort-sur-Meu  
Tél. 02 99 09 00 29.
- WE 14-15 novembre :  
Pharmacie Gendrin à Iffendic.  
Tél. 02 99 09 70 29.

## COVID-19

Pour vous, pour les autres, respectez les gestes barrières.

Informations en continu sur :  
[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)  
et sur [montfort-sur-meu.bzh](https://montfort-sur-meu.bzh)

Le BIM est tiré en 1500 exemplaires.  
Ille-et-Vilaine « Dépôt légal 1901 »

Directeur de publication :  
Fabrice DALINO, Maire de Montfort/Meu.  
Responsable : Quentin JOSTE,  
adjoint en charge des actions citoyennes,  
de la communication et du numérique.  
Conception : Mairie de Montfort/Meu  
Imprimeur : Imprimerie mévennaise  
© Mairie de Montfort, Adobe Stock,  
Alexandre LAMOUREUX, DR.

